



Guyane, Saint-Laurent-du-Maroni  
Place des fêtes.

Elkana Joseph-Affandi

# SÉCURITÉ ET PRÉVENTION À KOUROU

LA TENTATION MILITAIRE ET L'ENJEU DE L'INTÉGRATION

Kourou est aujourd'hui une ville nouvelle de 18 000 habitants environ, d'après les premières estimations du recensement de 1999. « Port spatial européen », elle symbolise la modernité dans ses formes technologiques les plus avancées. Son économie, l'industrie spatiale, constitue un atout pour le département, mais présente le handicap de toute économie appuyée sur une mono-activité. Au cours de son développement, la ville a pour ainsi dire constitué une « banlieue interne » et développé les contradictions les plus poussées : haute technologie/sous-développement ; modernité/traditions ; prospérité économique/exclusion ; multiculturalisme/cloisonnements communautaires. La ville a été confrontée à une grave question d'insécurité il y a une dizaine d'années, et s'interroge aujourd'hui, face à une évolution récente de la délinquance, dans un contexte de chômage endémique, sur l'articulation à trouver entre dispositif de sécurité et politique de prévention, avec un enjeu qui s'apparente ici à un défi : celui de la cohésion sociale entre des groupes sociaux et culturels que tout sépare.

## Années 1970 : de la violence de la ville à la violence dans la ville

Petit bourg de pêcheurs et d'agriculteurs de 659 habitants dans les années 60, Kourou voit sa vie bouleversée par la décision de l'État d'y implanter, suite à l'indépendance de l'Algérie et en raison de conditions géophysiques exceptionnellement favorables, une base spatiale pour le lancement de fusées. Cependant la construction, autour de ce projet, d'une ville nouvelle porteuse de progrès et de développement économique, a été vécue par les Kourouciens d'origine, et même des habitants venus s'y installer à l'époque à la faveur des possibilités d'emploi, comme un événement traumatique. En effet, le premier acte du Centre Spatial Guyanais (C.S.G.) a été l'expropriation, sur le site de la base, de toute la population d'agriculteurs qui s'y trouvait, soit environ soixante-dix familles. L'opération a entraîné jusqu'à la fin des années 1970 pour les plus récalcitrants, qui aujourd'hui encore témoignent avec amertume des pressions subies. En « juste dédommagement », les familles ont été relogées, avec des titres de propriété, à proximité du bourg historique, dans une cité construite pour l'occasion, constituée d'une série de

maisons basses en bandes horizontales, comportant des cours de soixante à cent mètres carrés où les familles étaient censées pouvoir reloger les animaux et les arbres fruitiers de leurs anciennes et vastes habitations agricoles. Au total, 250 personnes ont été relogées dans le cadre d'une opération immobilière, et pour un montant total d'indemnités versées de 4 280 728 francs.

D'autres opérations particulières ont marqué le début du développement urbain et la morphologie de la ville. Ainsi, un village Amérindien implanté sur le site futur de la base a été également déplacé et reconstitué au bord de la mer, dans la périphérie nord de la ville. Les Amérindiens n'ayant pas de titre de propriété, mais bénéficiant pour des raisons historiques du droit de jouissance sur les terres domaniales, réservé « aux populations tirant leur subsistance de la forêt », la communauté bénéficie de la construction de maisons pour la centaine de personnes concernées, ainsi que de toilettes et de sanitaires collectifs.

Côté sud, derrière la cité des expropriés, appelée cité du stade, et à proximité du bourg désormais situé à la périphérie sud de la ville, le CSG accorde une parcelle de trois hectares au bord de la mangrove à une communauté Noir-Marron venue du Maroni, fleuve frontière d'avec le Surinam, afin de travailler sur les chantiers, et qui avait commencé s'installer dans un habitat spontané au bourg, au bord du fleuve. Là aussi, des maisons sont construites avec une borne d'eau et des toilettes collectives pour l'ensemble de ce qu'on appelle le village Saramaca.

Dans la ville nouvelle proprement dite, les programmes de logements des années 1970 présentent à peu près, du sud au nord et du bord de mer vers l'intérieur des terres, une répartition des populations travaillant dans la base, selon le statut dans l'entreprise : ingénieurs, techniciens, ouvriers. On distingue également un parc réservé aux travailleurs de la base et un parc ouvert au reste de la population. Dans cette période, les seuls quartiers où on observe une certaine mixité de population (locale, métropolitaine, étrangère – Brésiliens, Haïtiens, Sud Américains), se constituent dans les programmes de logements ouvriers. Ailleurs, la répartition des populations selon la catégorie socioprofessionnelle coïncide avec leur appartenance ethnique.

*Les Annales de la Recherche Urbaine n° 83-84, 0180-930-IX-99/83-84/p. 41-52 © METL.*

Dès sa création, Kourou construit donc une division à la fois sociale, spatiale et ethnique de la ville et de ses activités, qui renforce les distinctions existantes : Brésiliens dans le bâtiment, Haïtiens dans l'entretien et la manutention, Créoles dans l'administration...

Cette division de l'espace ne s'est pas développée dans un processus de différenciation progressif tel qu'on l'observe généralement dans certaines villes européennes traditionnelles, avec une urbanisation s'étendant à partir d'un centre historique, et parfois dans une certaine anarchie. Aussi elle a été vécue, et est encore vécue par tous ceux qui l'ont subie du mauvais côté de la frontière, avec un large sentiment d'impuissance, comme une violence humiliante, comme la planification rationnelle et fonctionnelle d'une ville que plus tard, au cours des années 1980, les jeunes surnommeront « Little Soweto ».

Certes, on peut reconnaître aujourd'hui dans Kourou à la fois un modèle d'urbanisation colonial ou post colonial<sup>1</sup>, et un exemple de ville nouvelle métropolitaine de type « zupien », surtout dans les programmes de logement des années 1990. Mais l'urbanisation des années 1970 à Kourou se vit comme une distribution coercitive des places et des statuts dans la ville qui rompt violemment avec les tendances et les pratiques spontanées des populations.

## Gestion sécuritaire, violence symbolique et désordres urbains

Outre le personnel affecté à la sécurité à l'intérieur de la base, avec la gendarmerie, les sapeurs pompiers de Paris, la police municipale, la ville se retrouve cernée de forces armées. En 1973, le 3e R.E.I (la légion étrangère), s'installe au nord de la ville, malgré une forte protestation de la population guyanaise et des élus locaux dans l'ensemble du département. En 1982 à Kourou, sur une population qui a atteint près de 7 000 habitants, près d'une personne sur quatre est un militaire. Ville d'ingénieurs et de techniciens, Kourou est donc également une ville de garnison, avec une sur-représentation de la population masculine et une visibilité de l'uniforme dans l'espace urbain.

En Guyane, dans les années 1970, la délinquance à caractère criminel est encore marginale et ne constitue pas, en tous cas, une question sociale particulière. Combien de fois n'entend-on pas aujourd'hui regretter ce temps encore proche où les portes des maisons restaient ouvertes, où les portières de voitures n'étaient jamais fermées à clef, où les jeunes avaient le respect des anciens...

Ce n'est donc pas la délinquance, mais bien quelques faits de violence qu'on constate dans les années 1970 : altercations entre jeunes et forces de l'ordre (gendarmes et légionnaires); affrontements entre légionnaires et population locale, sans référence à

l'âge mais plutôt à des situations de conflits interpersonnels où l'alcool, la jalousie, la provocation jouent un rôle important.

## Jeunes et gendarmes : la domination refusée

Les affrontements entre jeunes locaux et forces de l'ordre sont une constante à Kourou, avec toutefois cette évolution remarquable déjà mentionnée et signalée par des « ex-jeunes » eux-mêmes. Dans les années 1970 les jeunes répondaient aux provocations des militaires, surtout les légionnaires. Dans les années 1980, parfois les jeunes provoquaient les gendarmes.

« Nous, quand on les croisait, on disait voilà « Babylone ! » (surnom donné aux gendarmes<sup>2</sup>) et on courait ! Maintenant, nos petits frères ils crient « Babylone » ou « Y a la volaille ! » et ils attendent les réactions, ils se préparent à la bagarre... »

Dans les années 1990, il arrive que les jeunes attaquent eux-mêmes gardes mobiles, gendarmes et légionnaires. Le contexte a changé, mais témoigne encore davantage qu'au début de la non reconnaissance par les jeunes de la légitimité de l'autorité militaire.

À la fin des années 1970, les altercations les plus fréquentes se produisent principalement entre les jeunes et les légionnaires. Une des expressions revenant couramment dans les échanges verbaux : « tu n'as rien à me dire, je suis chez moi ici, je suis dans mon pays... » est significative de ce refus de légitimité de la coercition institutionnelle venant de l'extérieur. Dans les années 1990, on retrouve la même problématique dans les rapports entre les jeunes de la cité du stade (la cité des expropriés) et les gardes mobiles, dont l'installation en 1993 en face de ce quartier de relégation est considérée comme une provocation. Il s'agit toujours d'actes d'insubordination et de révolte, non seulement contre un ordre urbain non accepté – la situation de la cité dans la ville, l'écrasement des parents devant la fatalité de leur exclusion – mais contre une autorité considérée comme illégitime parce que représentée par des métropolitains, symbolisant les « colons » exploités, « profiteurs », « racistes », « sans respect ». D'ailleurs, compara-

1. Jean-François Tribillon et Gustave Massiah, sur la base de l'étude du développement des villes côtières africaines, dégagent les éléments d'une « charte de l'urbanisme et de la politique urbaine coloniale » impliquant entre autre que « les villes sont créées à la disposition de celui qui aménage le territoire... les sites des villes à créer – et les sites de leurs extensions ultérieures – sont réputés vierges de tout établissement humain, de tout droit foncier et de toute histoire... la place de chacun dans la ville résulte de son statut qui grossièrement se ramène à ce qu'il est convenu d'appeler aujourd'hui son appartenance raciale... ». *Villes en développement*, La Découverte, 1988.

2. Dans l'univers des Rasta, Babylone représente la société d'exploitation, l'adoration du faux dieu de l'argent, le lieu d'exil et de perte.



Kourou,  
village Saramaca.

tivement, on ne constate pas le même type de rapports entre les jeunes et les policiers municipaux, généralement Guyanais d'origine.

Cet aspect est encore plus marqué dans les rapports avec les gendarmes, qui ont, contrairement aux légionnaires, le pouvoir d'arrêter les civils et qui sont perçus par les jeunes comme « arrogants », se croyant « en terrain conquis », s'adressant aux gens sans respect... Le gendarme est alors l'emblème même de la domination à la fois subie et refusée. Il cristallise les sentiments de revanche à prendre sur ces « Métros » qui « méprisent les autres » et s'approprient des lieux inaccessibles aux locaux sur leur propre territoire (clubs, équipements sportifs « réservés », ou dont l'accès est trop coûteux...). Ces exclusions subies dans la vie quotidienne entretiennent des tensions larvées, bien que n'impliquant pas généralement – ou rarement – de violence physique. Du coup, dans une certaine mesure, parce qu'il représente le niveau le plus officiel d'une domination institutionnalisée, légale mais non reconnue comme légitime, le gendarme « paie pour les autres ».

### Face aux légionnaires : l'ordre à l'envers...

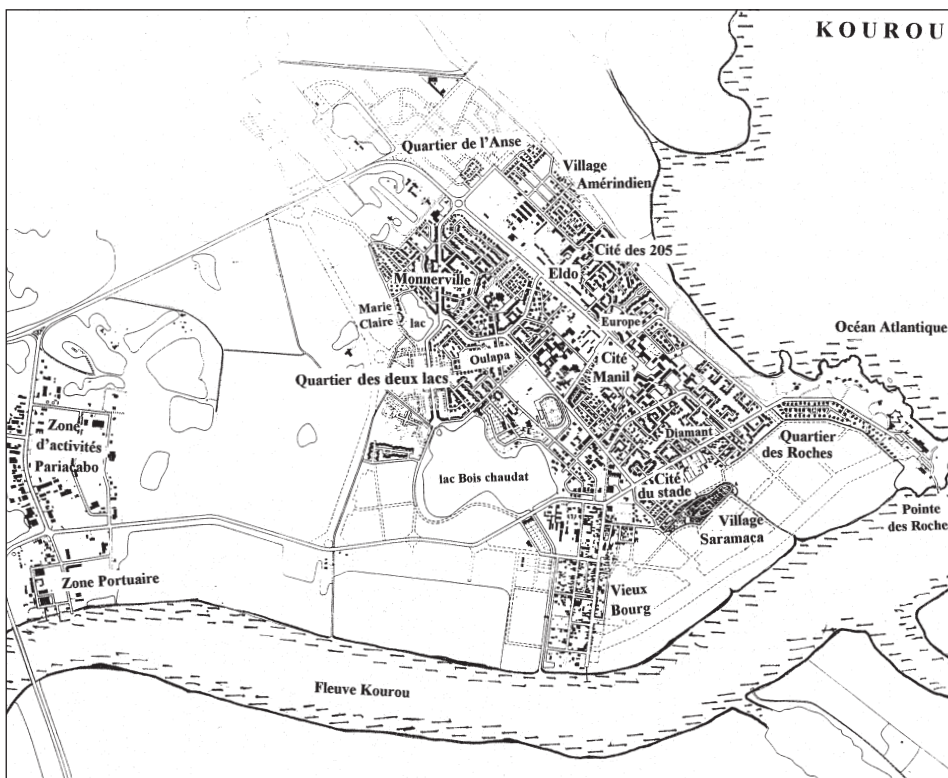
Dans un tout autre registre, l'uniforme est d'autant moins représentatif d'une autorité légitime qu'il est parfois porté par des personnes qui ne lui font pas honneur. C'est le cas lors d'altercations qui virent parfois au drame entre légionnaires et populations locales, tous âges confondus.

Dans les années 1970, les légionnaires, dont la présence a favorisé le développement des bars et de la prostitution dans la ville, sont souvent mis en cause dans des bagarres de rue et des règlements de compte. Ils acquièrent ainsi une mauvaise réputation et leur présence, en plus d'être ostentatoire, engendre donc un certain sentiment de « menace » (toute proportion gardée) au sein des familles locales.

Jusqu'en 1985, le bourg de Kourou, où se situent des boîtes de nuit et des maisons de passes, est un des lieux favoris d'encanaillement des militaires célibataires. Certains sont gardiens du centre spatial ou bâtisseurs de routes le jour, et provocateurs de désordres urbains la nuit... En 1985, après plusieurs incidents graves souvent liés à l'alcool, une violente bagarre dégénère en drame et devient même un événement historique pour la ville : suite à un malentendu<sup>3</sup>, un groupe de légionnaires saouls, armés de bâtons et armes diverses, remon- tent une nuit la rue principale du Bourg, frappant et cassant tout sur leur passage. La riposte des habitants se fait avec des armes à feu, un légionnaire est tué, trois Guyanais sont arrêtés et mis en prison, et le préfet envisage même d'instaurer un couvre-feu à Kourou. Un « comité pou fout la légion dèrò di la Guyane »<sup>4</sup> se

3. Un groupe de légionnaires venait de rentrer de la guerre des Malouines, et l'un d'eux avait disparu. Les autres s'étaient persuadés que les habitants du bourg en étaient responsables. En fait, après le drame, on apprit que ce soldat avait en fait déserté pour rejoindre son « copain » aux îles du Salut...

4. On peut traduire par « comité pour virer la Légion de Guyane ».



Plan de Kourou.

constitue, et au bout de plusieurs réunions et négociations, le bourg de Kourou (et plus exactement les quartiers sud) est interdit aux légionnaires, qui ne retrouvent l'autorisation d'y circuler qu'en 1993. En 1995, un défilé organisé par le dit comité célèbre solennellement les dix ans de l'événement de 1985.

Mis à part ce fait grave assez particulier, les phénomènes de violence ordinaire dans l'espace urbain ne généraient pas, dans les années 1970 et même 1980, de réel sentiment d'insécurité dans la population, sauf vis à vis de milieux particuliers, liés à la prostitution et à une certaine vie nocturne, contre lesquelles les pratiques d'évitement constituaient une protection efficace, tout en renforçant les clivages géographiques et sociaux dans la ville.

## Années 1980 : de l'insalubrité à l'insécurité

Dans le processus qui a mené, à côté du développement de la ville moderne, à une prolifération d'habitat spontané, devenant des quartiers insalubres et des refuges de délinquants tels qu'on s'est vu finalement obligé de réaliser des programmes lourds de réhabilitation et de relogement, n'y avait-il qu'une carence de prévision ? Un défaut de planification ? Une pression démographique incontrôlable ? Dans son état des lieux sur la Guyane, le rapport Merle met en cause « une longue phase, sinon de laxisme, du moins de tolérance

– boom économique et grands chantiers obligent... » de la part des institutions républicaines dans l'application de la justice et du droit<sup>5</sup>.

Il est sans doute impossible de déterminer la part de difficulté, de laisser-faire, ou de négligence, ayant abouti à ce qu'en 1990, 1000 familles, soit un quart de la population de la ville, vivent dans des poches d'habitat insalubre, malgré un programme de RHI démarré en 1986. En fait, dans le processus, plusieurs éléments se conjuguent.

Après une courte éclipse à la fin des années 1970, suite à l'échec de la fusée Diamant, le projet Ariane entraîne la relance de l'industrie spatiale, avec de gros besoins en construction (sites de lancement, équipements, logements...) et provoque un important appel à main d'œuvre. Bientôt pourtant, il n'est plus nécessaire de solliciter les ouvriers étrangers, ceux-ci affluant de coins divers de la Caraïbe. D'abord des Brésiliens, travailleurs immigrés traditionnels des périodes de construction, mais également des Haïtiens, des Surinamais et des Guyaniens, principalement.

À partir de 1986, les causes d'immigration ne sont plus seulement économiques (comme pour les Brésiliens et les Guyaniens). La crise politique en Haïti et la guerre civile au Surinam expliquent aussi la fuite de ces

5. Guyane 1997, *État des lieux et propositions*. Rapport de la mission Merle en Guyane, p. 24.

immigrants. Il faut ajouter, à côté de ces « migrants pauvres » de la région caraïbéenne, les migrants internationaux, européens venant travailler au programme Ariane dans diverses sociétés de la base. Les conséquences en sont, ajoutées aux mouvements naturels de population :

- Au plan démographique : Kourou est une des communes de Guyane qui connaît le plus fort taux de croissance annuelle de population, (+ 8,8 % pour 5,8 % sur la Guyane) entre 1982 et 1990, avec un doublement de sa population totale (de 7 000 à près de 14 000 habitants) entre les deux recensements, ces derniers ne comprenant pas la population clandestine, avec laquelle il faudrait rajouter plus de 4 000 personnes d'après les estimations complémentaires effectuées en 1991. En 1990, 57,5 % de la population officielle sont des nouveaux résidents non présents en 1982.

- Au plan de l'habitat : en 1985, un double constat d'insalubrité est effectué, d'une part sur tous les quartiers populaires anciens (bourg, cités et villages de recasement, cités ouvrières), et d'autre part sur les poches d'habitat spontané se développant soit sur des squatts fonciers, soit dans les arrière-cours de maisons de Créoles qui louent, sous-louent, ou jouent aux marchands de sommeil<sup>6</sup>. La Société immobilière de Kourou, aménageur-concepteur de la ville, livre 500 logements d'habitat social entre 1988 et 1992, ce qui n'empêche que le nombre de familles logées dans des constructions insalubres entre 1983 et 1990 triple, et que 200 nouveaux logements spontanés apparaissent encore après 1991. Par ailleurs en juillet 1991, dans l'attente de la livraison de logements dont les derniers sont prévus pour 1994, un centre d'hébergement relais est mis en service pour accueillir des populations des quartiers insalubres le temps de leur relogement définitif. Sa capacité est vite portée de 224 à 270 places mais celui-ci se retrouve néanmoins très vite saturé, avec un rythme de départ très lent pour les résidents. La situation d'insalubrité la plus grave se développe au village Saramaca, installé sur un terrain inondable et dont le canal d'évacuation des eaux devient un véritable égout à ciel ouvert, avec une population qui s'est accrue jusqu'à représenter, en comptant les clandestins et au moment le plus fort de la guerre civile au Surinam, un quart de la population de Kourou (plus de 3 000 personnes) agglutinée sur trois hectares de terre.

- Au plan de la composition sociale, il avait été constaté, en 1982, une répartition en trois tiers de la population : un tiers Créoles Guyanais, un tiers Métros, un tiers Etrangers. Malgré la vague d'immigration des années 80, le recensement de 1990 montre que cette répartition a peu évolué, bien que la proportion d'étrangers originaires de la zone caraïbéenne soit passée de 22,2 % à 29,6 %, augmentant leur représentation dans l'ensemble de la population étrangère. Les

formes d'habitat entraînent-elles alors une survisibilité de la population immigrée « hors CEE » ? Ou sa concentration dans les quartiers Sud de la ville (bourg, village Saramaca), qui rassemblent alors 40 % de la population, focalise-t-elle les représentations des autres résidents ?

Toujours est-il que c'est dans cette dynamique de « surpeuplement conjoncturel » que l'on va passer en quelques années d'une situation d'insalubrité dans certains quartiers à une situation d'insécurité dans l'ensemble de la ville. Cette évolution se produit assez brutalement : alors que de 1984 à 1988, le nombre annuel de vols et atteintes aux personnes reste pratiquement stable, en 1989 il augmente de 76,1 %, et sa progression est encore plus considérable en 1990 (+ 224 % !)<sup>7</sup>. Les quartiers aisés sont le plus touchés, avec principalement les cambriolages de lieux d'habitation (58 en 1989, 170 en 1990, 263 en 1991), les vols divers et vols avec violence ainsi que les vols à mains armées (sur les trois années respectivement 3, 27, 30) et les



*Kourou, place de l'Europe.*

coups et blessures volontaires (8 en 1988, 26, 35 et 38 les trois années suivantes).

Dans le même temps se développent, mais de façon moins quantifiable, des trafics de drogues dures en provenance du Surinam, et la consommation de drogues dures (cocaïne, héroïne) et d'alcool, en particulier chez les jeunes.

6. En 1990, à Kourou, 24 % seulement des résidences principales sont occupées par leurs propriétaires pour 41 % dans le département, et les phénomènes spéculatifs y sont également plus manifestes que sur le reste du département.

7. Source : Ville de Kourou, diagnostic de sécurité, décembre 1991, approuvé par le conseil communal de prévention de la délinquance le 6 mars 1992. Tous les chiffres mentionnés sont tirés de ce document.

## Une grille de lecture ethnique de la violence

Dans l'opinion cependant, l'amalgame est vite fait entre immigration et insécurité, entre petite délinquance et criminalité, entre délinquance « de survie » et comportement culturel ou ethnique, entre le « banditisme de passage » alimenté par des bandes arrivant d'un pays voisin, opérant un certain nombre de « coups » en une nuit et retraversant très vite la frontière, si possible sans laisser de trace, et les faits attribuables aux résidents permanents.

Il se cristallise alors ce que Bernard Chérubini avait relevé à Cayenne en 1985 et qui prend corps désormais à Kourou : une grille de lecture ethnique de la violence construite localement sur des stéréotypes, selon laquelle « la population se répartit entre les « violents » (Brésiliens, Surinamiens, Guyaniens) et les « calmes » (Haïtiens, Hmongs, Chinois) »<sup>8</sup>. Parmi les violents, ce sont les Guyaniens qui tiennent le haut du pavé. Ce sont les migrants les plus récents en terme de vague migratoire, les plus mis à distance – pas d'histoire et de frontière commune comme pour les Brésiliens et les Surinamiens, pas de proximité linguistique et culturelle comme pour les Haïtiens, pas de projet d'inscription dans le territoire.

### Un sentiment « actif » d'insécurité

Très vite, le sentiment d'insécurité augmente dans la population. Ses manifestations objectives sont impressionnantes : les habitations des quartiers aisés s'équipent de grilles et le principe d'une protection grillagée pour la quasi totalité des logements des personnels du centre spatial se développe ; à Kourou, on passe d'une société de surveillance – gardiennage en 1987, à 4 en 1991, représentant alors 1/3 des sociétés de Guyane, et employant la moitié du personnel de ce secteur d'activité du département ; le nombre d'installations nouvelles de télésurveillance et d'alarmes (reliées à un centre d'écoute permanente, sans compter le système d'alarme sonore traditionnel) passe de 47 à 93 entre 1990 et 1991 – près de la moitié sont installés dans des commerces ; la progression des ventes d'armes entre 1989 et 1991 est de 66 % pour les armes de chasse, et de 71 % pour les armes de poing (y compris alarme ou grenaille).

En outre, ce sentiment d'insécurité produit lui-même sa propre violence urbaine. Ainsi, en 1991, suite à l'agression grave d'un jeune Kourouzien de vieille famille par un Guyanien, une émeute se produit à l'encontre des Georgetowniens avec lynchage violent par la population Créole de tous les ressortissants du Guyana que l'on arrive à « attraper ». Une version pacifique de la mobilisation contre l'insécurité se manifeste également, cette même année, après le viol d'un couple

métropolitain, par un défilé et une journée « ville morte », ainsi que la création de l'Association contre les viols, agressions et cambriolages (A.C.V.A.C).

Les institutions, elles vont réagir rapidement par la mise en place d'un plan d'actions à travers un C.A.P.S (Contrat d'actions pour la sécurité à Kourou) tri-annuel (1991-1993) signé entre la ville et l'État. Parallèlement à un renforcement des dispositifs de sécurité, à la lutte contre l'immigration et le travail clandestins, et à l'accélération de l'éradication des bidonvilles, un programme de prévention sociale est lancé par la mise en œuvre, en 1991, pour la première fois en Guyane, d'un D.S.Q (développement social des quartiers) agissant en interaction étroite avec un conseil communal de prévention de la délinquance. Ce dernier dispositif prévoit de nombreuses mesures d'accompagnement social dans le domaine de l'éducation, de l'insertion sociale et professionnelle, de la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme, de l'animation sportive et culturelle, de l'accès au logement et du développement des services publics de proximité. La géographie prioritaire est alors constituée du vieux bourg et des premiers quartiers populaires construits dans la ville : village Saramaca, village amérindien, cité du stade, cité des 205 (logements), cité Manil.

### Années 1990 : gestion sécuritaire et prévention sociale

L'effet du dispositif est relativement rapide (stabilisation des chiffres en 1991, baisse les années suivantes). La gestion urbaine renforce sa dimension sécuritaire ; ainsi, il s'installe immédiatement : des barrages routiers permanents et aléatoires sur les axes desservant Kourou ; des contrôles aux frontières pour lutter contre l'immigration clandestine ; des dispositifs en vue de la lutte contre le trafic de drogue ; la prévention par l'ilotage dans les quartiers, avec rondes fréquentes de gendarmerie ; l'action « carbet de sécurité » au village Saramaca, pour faciliter les opérations de contrôle et de police administrative, de régularisation des titres de séjour. Un peu plus tard, en 1992, l'arrivée d'une brigade douanière. En 1993, l'installation d'une brigade mobile, à la sortie du village Saramaca et en face de la cité du stade. En 1994, la mise en place, en plus de la sécurité sur le site de la base, d'un service de sécurité privé financé par le C.S.G, pour la surveillance et la protection des quartiers résidentiels ou habitent les familles du personnel du Centre spatial. En juillet 1994, la signature d'un Contrat de ville.

---

8. Bernard Chérubini, « L'espace du désordre. Anthropologie de l'agression et de la violence dans la ville de Cayenne ». In *Équinoxe*, n° 20, Juillet 1985, pp 23-52.

## Le temps d'un réveil douloureux

Entre 1993 et 1996, Kourou, en apparence, retrouve une certaine sérénité. Y parler de délinquance devient tabou. Le maire de la ville peut assurer dans les médias que Kourou est la ville la plus sûre de Guyane et nul fait divers à scandale n'y contredit ses propos. En 1997, ce silence rassurant est brisé par des faits de violence scolaire entraînant des réactions d'enseignants et de parents, dès lors largement relayés dans la presse. En début d'année, un élève de 6e, exclu du cours, y revient un moment plus tard et menace son professeur d'un fusil, dans la classe. A la rentrée suivante, le même élève est inscrit dans l'autre collège de la ville, déjà surchargé d'élèves en difficulté : prévu pour 500 élèves, il en accueille en fait 1 200. Cela entraîne une grève générale des enseignants et de rudes négociations qui vont aboutir, entre autres mesures, au recrutement de nouveaux surveillants et à la décision de construire, pour la rentrée suivante, un troisième collège à Kourou<sup>9</sup>.

Cette même année, des courriers et pétitions d'habitants arrivent en mairie pour signaler des incivilités, et la mission Ville est interpellée par des enseignants et des travailleurs sociaux, exprimant une demande de soutien et d'intervention en matière de prévention sociale et éducative. Une première réunion est organisée en mairie, annoncée dans la presse.

La ville découvre alors que Kourou est entrée, durant les années même où le sentiment d'insécurité s'était apaisé, dans l'ère d'une délinquance différente de tout ce qu'elle avait connu jusqu'alors, différente même de celle des autres villes du département, et qui se rapprocherait plutôt, dans certaines de ses manifestations, de la délinquance d'exclusion des banlieues métropolitaines, gravité des violences urbaines en moins.

En fait, la délinquance violente (vols à main armée, vols avec violence, viols), est en diminution, les cambriolages simples également. En revanche, la petite délinquance augmente et rajeunit (vols et incivilités essentiellement, mais aussi agressions et actes de dégradations), avec des délits plus graves, qui font de plus en plus comparaitre au pénal des mineurs ; la toxicomanie et l'alcoolodépendance se développe de manière inquiétante, conduisant elle-même d'une part aux violences familiales, d'autre part au vol. Ainsi d'après la gendarmerie, 60 % des vols sont le fait de toxicomanes ; les maltraitements à enfants ont amené la gendarmerie à créer une cellule spécialisée dans les cas d'enfants maltraités : coups, viols, incestes, pédophilie... La violence conjugale, et familiale, inquiète les travailleurs sociaux. On signale aussi çà et là des enfants « qui s'élèvent tout seuls », après le départ au pays, pour des durées aléatoires, de leurs parents. Les petits chefs de familles ont parfois treize ans. La vio-

lence en milieu scolaire, conjoncturelle et très rare dans ses aspects les plus spectaculaires, signale néanmoins des tensions permanentes dans les établissements surchargés, entre les enfants de culture et de



Bar à Kourou.

niveau de vie différents, et dans les relations avec les adultes.

Pour essayer de mieux cerner la réalité de ces phénomènes, un certain nombre de rencontres réunissent les travailleurs sociaux, les élus, les acteurs de la justice... aboutissant dès décembre à la création d'un Conseil communal de prévention de la délinquance (CCPD) et à sa mise en place opérationnelle en mai 1998, avec quatre commissions thématiques signalant par leurs intitulés les préoccupations les plus importantes : « Délinquance juvénile, protection des mineurs, insertion des jeunes » ; « Toxicomanie » ; « Sécurité urbaine et protection du patrimoine » ; « Aide aux victimes et prévention des violences familiales ».

## Entre sécurité et prévention, la répartition des tâches

Cependant récemment, au début de l'année 1999, à une demande de collaboration adressée par le maire au préfet, ni présent ni représenté aux commissions, ce dernier répond par la proposition de mise en place d'un Contrat local de sécurité (CLS). Une réunion spéciale du CCPD débouche sur un accord de signa-

9. A Kourou, 50 % de la population a moins de 25 ans. On compte environ 7 000 jeunes scolarisés de la maternelle au lycée, et un millier de sortants du système éducatif sans qualification. 800 jeunes sont inscrits à la PAIO dont 80 % ont un niveau inférieur au niveau V de l'éducation nationale, avec par conséquent une employabilité très faible.



ture du CLS après l'élaboration d'un diagnostic de sécurité, selon un calendrier fixé par la préfecture. Mais alors que toutes les commissions thématiques du CCPD convergeaient sur des propositions de prévention sociale, y compris dans la commission « sécurité urbaine, protection du patrimoine »<sup>10</sup> (travail de proximité dans les quartiers, les écoles, avec les associations et les familles, accompagnement social, développement des structures d'urgence, service d'agents locaux de médiation, îlotiers...), les pistes d'action du projet de CLS, au motif qu'il faut prolonger la prévention par la sécurité, sont :

- Animation en faveur de la jeunesse (déjà dans le CCPD).
- Lutte contre le sentiment d'insécurité.
- Action contre les incivilités.
- Lutte contre le phénomène des bandes.
- Amélioration de l'environnement urbain.
- Amélioration de la coordination interservices.

C'est quasiment la réédition du C.A.P.S de 1991 (éradication des bidonvilles en moins), avec une répartition des tâches État/Commune entre la sécurité et la prévention. Le secrétariat permanent du CCPD, chargé de rédiger le diagnostic de sécurité et d'assurer le respect du calendrier de contractualisation du CLS, s'inquiète de cette approche, perçue comme plus contradictoire que complémentaire aux démarches des acteurs locaux. Surtout, il se demande si ce dispositif, qui a fait ses preuves au début des années 1990 sur la délinquance criminelle, est bien la réponse à apporter aujourd'hui à des phénomènes différents. Pour l'instant, la signature du CLS, sans être remise en cause et malgré les relances du secrétariat général de la préfecture, accuse un certain retard.

## Quand la sécurité renforce l'exclusion...

Il ne s'agit pas seulement ici de la tension ou de la difficile articulation entre prévention sociale et intervention sécuritaire, dont la complémentarité, pourtant affaire de bon sens, n'est pas si évidente à l'usage. A Kourou, même si toutes les données de la situation nouvellement apparue ne sont pas encore rassemblées, les tendances observées amènent à poser au moins deux questions : que peut faire la sécurité quand la délinquance est autodestructrice? Jusqu'où certaines mesures de sécurité, dans certains contextes, ne génèrent-elles pas elles-mêmes de l'exclusion, donc de la violence refoulée, donc de la délinquance, dans un cercle vicieux sans fin?

Lorsqu'on caractérise les mesures prises en 1991, face à une délinquance à caractère criminel, on distingue, au niveau des initiatives privées, du « protectionnisme » (grilles, alarmes...), et au niveau de la gestion urbaine, surtout de l'hygiénisme (éradication

des bidonvilles) et une militarisation de la sécurité (douane, garde mobile...). La prévention, envisagée, a faiblement abouti.

La délinquance d'aujourd'hui, dans ces nouvelles formes, n'est-elle pas le prix à payer pour ce trop plein de sécurité faisant pendant à une carence de préven-



*Bourg de Kourou.*

tion? Par exemple, « la géographie des problèmes sociaux », telle qu'elle a été définie en tant que géographie prioritaire dans le contrat de ville en 1994, reprenait la définition des quartiers DSQ, les quartiers populaires des années 1970, pour lesquels il était toujours prévu une réhabilitation, reportée parce que les financements prévus pour ces opérations en 1985 ont été consacrés à la construction des nouveaux quartiers. Mais elle ne comprenait pas les nouveaux programmes d'habitat social qui venaient d'être livrés : comme si, une fois réglé le problème de l'insalubrité, une fois les familles installées dans un confort relatif, l'insécurité allait disparaître naturellement. Pourtant, les familles relogées, si elles accédaient, certes, à un nouveau statut résidentiel, étaient encore fragilisées au plan de l'insertion sociale, précarisées au plan de l'insertion économique depuis la fin des chantiers, et handicapées pour leur intégration par les obstacles linguistiques d'une part, et le fait que souvent issues de milieux ruraux, elles avaient désormais à s'adapter à des logements aux espaces réduits et aux usages normalisés selon les critères de la vie urbaine.

Dans une logique sécuritaire, depuis le début des années 1990, les quartiers aisés se renferment comme des cages dorées. En plus de l'équipement sécuritaire des logements, des « bases-vie » sont construites au début des années 1990, quartiers résidentiels fermés

10. Cette commission, la plus sécuritaire du CCPD, est constituée de représentants de la police municipale, de la gendarmerie, du service sécurité défense du CSG, de la SIMKO (aménageur), de l'union des commerçants...

comprenant garages personnels, espaces de loisirs intérieurs et protégés par des gardiens, interphones, clôtures digicodées... Ces produits de la sécurité se présentent parfois sous des formes gadgétisées, qui ajoutent à l'idée de sécurité l'image du luxe et de la modernité... Encore des signes extérieurs de richesse, de distinction, et de... mise à distance? <sup>11</sup>

En 1992, c'est la fin des grands chantiers, et le chômage augmente brutalement, provoquant non seulement une crise économique mais une tension sociale sans précédent dans tout le département<sup>12</sup>. Depuis, la dépression économique a du mal à être jugulée, et dans les trois villes principales de Guyane, le taux de chômage, depuis quelques années, voisine 30 % soit le tiers de la population active.

A Kourou, avec un taux moyen global de 27 % de chômage, dans certains quartiers et en particulier dans les programmes de logements sociaux livrés en 92-93-94, c'est 60 à 70 % de la population active qui ne travaille pas. Dans le village amérindien, la proportion atteint 90 %. Ainsi, des familles qui du temps où elles vivaient en habitat précaire, avaient des revenus qui leur ont permis l'accès au logement social, se retrouvent aujourd'hui logées mais sans revenus et assistées par des aides sociales diverses – du moins quand elles sont en situation régulière. Parfois une durée de chômage trop longue faisant perdre le droit au titre de séjour, des familles auparavant insérées se retrouvent dans la clandestinité.

Dans ce contexte, la délinquance n'a pas tant un caractère de violence que celui d'une désagrégation. Parmi les phénomènes observés, on peut distinguer une délinquance tournée vers l'extérieur (vols, dégradation des lieux publics, incivilités...), et une autre, tournée vers l'intérieur, violence subie souvent par les femmes et les enfants, et autodestruction des adultes par la drogue et l'alcool.

La PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse) a vu le nombre de mesures éducatives passer de 16 en 1995, à 60 en 1997, et à près d'une centaine en 1999<sup>13</sup>. Bien qu'intervenant, comme le dit le directeur, lorsque le mal est fait, elle s'implique beaucoup dans la politique de la ville et les dispositifs de prévention, déclarant souvent comme un postulat qu'« un enfant délinquant est aussi, et d'abord, un enfant en danger ».

Un examen du contexte social, familial, économique dans lequel ont grandi les enfants suivis par la PJJ fait apparaître les jeunes concernés – adolescents et jeunes majeurs – comme une catégorie de population vivant une phase intermédiaire entre l'enfance maltraitée et l'adulte désaffilié socialement, soit s'autodétruisant et retournant sa violence contre sa famille, soit plongé dans l'économie parallèle. Une phase de révolte qui dans ses manifestations les plus graves (agressions et viols), exprime un certain nihi-

lisme : plus de normes et de lois, plus d'espoir, plus de perspective de travail ou de mobilité sociale, l'horizon d'une reproduction sans fin des rapports d'exclusion vécus dès l'enfance, et l'envie d'avoir tout ce qu'il est possible d'avoir (le booster, les Nike, les « sista » <sup>14</sup> qu'on désire...). Tout, tout de suite, à tout prix.

Quant aux jeunes filles vivant dans le même contexte, elles ne plongent pas dans la violence car elles ont d'autres issues possibles : l'alternative, parfois, d'être « mère ou putain ». Alors que le phénomène des mères adolescentes avait diminué il y a quelques années, il est en recrudescence aujourd'hui. La mise au monde d'un enfant résout en partie, pour quelque temps, les problèmes de survie de la jeune mère, grâce aux allocations de parent isolé. En recrudescence également, dans un contexte d'assainissement de l'activité des bars et d'une plus faible visibilité des prostituées professionnelles dans la ville, une prostitution galopante de jeunes adolescentes, qui s'expose de nuit dans les espaces sombres, sans hygiène, sans confort, à la satisfaction de clients dont le niveau de vie est l'opposé du leur et qui, de plus, les exploitent financièrement. Cette délinquance là (est-ce celle des jeunes filles ou celle des clients?) n'est pas encore recensée à ce jour.

## L'éclatement de la demande de sécurité

Avec le contrat de ville depuis 1995, et le CCPD en 1997, l'orientation dans la commune était à la prévention, bien distincte des actions de police et de justice. Mais peut-être qu'alors, le sentiment d'insécurité ne s'était pas suffisamment diffusé dans la population

---

11. Pierre Mahey, architecte-urbaniste, en découvrant la nouvelle ville, trouve remarquable la qualité « *d'opérations cohérentes composée de petits immeubles, souvent bien dessinés* », mais il remarque aussi la « *multitude de mini-centres qui se renient les uns les autres et de fait constituent une multitude de dos* ». Observant le caractère d'auto-exclusion des résidences de standing, il remarque quelques écriteaux « *ici on tire sur les voleurs* » et écrit : « *la ville n'est-elle pas en train de se fracturer profondément ? les logiques individuelles ne sont-elles pas en train d'accentuer ce qui était déjà annoncé dans l'écriture de l'espace urbain et de creuser les douves de l'exclusion entre chaque entité d'habitation ?* » in : *Kourou, l'espace public en question* : notes de voyage, février 1998, Cabinet Arpenteurs.

12. En octobre 1992, une grève générale de tous les secteurs d'activité, y compris transport aérien et commerces de proximité, avec blocage de tous les ponts d'accès aux différentes villes, paralyse le pays durant une semaine. Une opération « *pays mort* », en quelque sorte, sans violence et sans débordement.

13. Il ne s'agit ici que du nombre de mesures diligentées par le parquet, sans prise en compte des actions menées sans mandat judiciaire par les éducateurs d'associations de prévention.

14. *Sista* veut dire sœur en taki taki, la langue véhiculaire des Noirs-marrons. Depuis plusieurs années le mot est entré dans un langage jeune intercommunautaire désignant « les filles » ou la copine.

et que l'inquiétude concernait essentiellement le milieu enseignant, les travailleurs sociaux et les commerçants, auxquels d'ailleurs le commandant de brigade répondait au cours d'une réunion, face à une demande de plus de contrôle dans les zones commerciales : « il n'y a pas que des commerces à Kourou, vous ne voulez tout de même pas qu'on mette un gendarme devant chaque magasin ! » Chiffres à l'appui, il démontrait alors la baisse des cambriolages dans les commerces, et en fait au sein des réunions du CCPD, un travail de réajustement des écarts entre les rumeurs d'insécurité et la réalité faisait partie de la pédagogie de l'action entreprise.

Peut-être que deux ans plus tard, en 1999, après une recrudescence des vols et agressions au cours du deuxième semestre de 1998, le sentiment d'insécurité prenant à nouveau corps, l'heure était arrivée de sortir les grands moyens pour rassurer les honnêtes gens tout en faisant peur aux délinquants : nouveau capitaine de gendarmerie, nouveau commandant de brigade, renforts prévus, nouvelles méthodes de déploiement des forces pour l'organisation des patrouilles... Mais alors que les acteurs du CCPD visaient un rapprochement et une coordination des pôles d'actions socio-éducatif/police/justice, le retour de la branche sécuritaire a dégagé un éclatement de la demande de sécurité.

## Le renouveau de la question ethnique

Cet éclatement de la demande ne se manifeste pas seulement parmi les acteurs institutionnels. Au sein de la population, la question de l'insécurité réactive les clivages sociaux. Ainsi la question ethnique réapparaît. Mais curieusement, le bouc émissaire ne se trouve pas pour tous au même endroit. Dans la population métropolitaine, on continue à penser que le village Saramaca est LE repaire des bandits et des trafiquants de toutes sortes, alors que les petits voleurs et les « mal-polis » se concentrent à l'Anse, un des nouveaux quartiers d'habitat social. Les employés du CSG sont les plus demandeurs de mesures sécuritaires, et la tendance actuelle est de faire appel à la télésurveillance : ils pensent être les victimes potentielles les plus exposées pour les cambriolages. Le reste de la population métropolitaine est plus réservée quand aux mesures militaires. Elle n'aime pas avoir l'impression de vivre en territoire occupé.

Les travailleurs sociaux constatent que la délinquance touche toutes les communautés, dans tous les quartiers défavorisés, aussi bien chez les jeunes que chez les adultes, y compris des métropolitains (moins défavorisés) dans les affaires de drogue ou lorsque les jeunes opèrent en groupes. Ces groupes de copains sont de plus en plus pluri-ethniques, tendant à montrer que dans la population des quartiers en difficultés, le communautarisme de quartier, chez les jeunes, se

substitue au communautarisme de classe ou de groupe ethno-culturel vécu par les adultes. Il se trouve que dans les plus récentes opérations immobilières, une politique volontariste de mixité dans l'habitat s'est traduite par la cohabitation dans les mêmes quartiers à « l'Anse » et « la Savane », de populations d'origines différentes, mais de même niveau socio-économique.

En fait, quand on essaie de caractériser les jeunes impliqués dans les actes délictueux, on réalise que pour les incivilités, tous les groupes ethniques sont concernés, et davantage encore les Créoles que les autres. Pour les faits pénalement les plus graves, les Français sont davantage concernés que les étrangers. Ces faits se traduisent bien dans la population carcérale, où en 1993, 2/3 des prisonniers sont étrangers alors qu'en 1997 ils ne sont plus qu'1/3. Pour la toxicomanie, ce sont les Créoles (adultes et jeunes compris) qui sont le plus touchés, du moins concernant la population suivie, demandeuse de soins ou orientée vers le réseau ville-hôpital de Cayenne.

Face à cette situation, qu'elle réalise depuis peu, la population créole vit un choc en retour. Les jeunes délinquants guyanais ne sont pas forcément les plus pauvres économiquement, mais les plus révoltés. Ce sont eux qui vivent le plus mal le manque de perspectives d'emploi, là où il y a encore dix ans leurs aînés, assez aisément « entraient dans l'administration ». Du fait d'une longue histoire assimilatrice, ils font partie d'un groupe culturel moins focalisé sur ses spécificités que les Amérindiens, les Saramaca ou même les Haïtiens. Dans un processus général de perte de repères culturels, ils sont ainsi les plus touchés. Alors que les jeunes étrangers (Haïtiens) ont encore le sentiment d'avoir à gagner à s'intégrer, eux ont le sentiment que l'évolution de la Guyane avec toutes ces arrivées d'étrangers leur échappent. Alors, à Kourou plus qu'ailleurs, certains se mettent à penser que les responsables de cette situation sont... les Blancs. Le risque est réel d'un repli dans une crispation identitaire qui se manifeste aussi, parfois par une exaspération vis à vis des étrangers. Cette crispation identitaire est d'autant plus aisée que toute la population créole d'origine de Kourou est constituée de cinq ou six vieilles familles au départ, dont les noms se retrouvent partout.

Aussi, tandis qu'en 1991 il y avait une coalition Métro-Créole contre l'immigration avec une demande conjointe d'intervention de l'État, la délinquance alors étant attribuée aux étrangers, aujourd'hui, une certaine opinion populiste, mais aussi des groupes engagés politiquement avec des visées indépendantistes, demandent des comptes à l'État, non en tant qu'auteur, mais comme responsable, à travers ses représentants les plus emblématiques de l'ordre et du droit : police, justice. Le droit républicain ne peut ainsi s'exercer sans renvoyer à une histoire dont on se sert

pour faire apparaître l'uniforme ou la robe comme des emblèmes, non de la justice, mais de la perpétuation d'une domination coloniale sur un territoire<sup>15</sup>.

Il s'agit encore d'une tendance minoritaire, mais largement couverte par les médias et qui rencontre des échos certains auprès de la population. Or, avec une telle approche, on risque un brouillage des repères pour toute politique de sécurité, qu'elle soit répressive ou de prévention. Si la répression touche de jeunes Créoles, des groupes de soutien se forment pour tenter d'occuper gendarmerie ou palais de justice et réclamer la libération des prévenus. Et si la prévention, en fonction des critères qui définissent les publics « défavorisés » sur des bases économiques, intervient trop en faveur des populations d'origine étrangère, c'est le pain des enfants guyanais que l'on considère comme étant détourné de sa destination normale.

### Entre militarisation et désagrégation, l'enjeu de l'intégration

Si l'on ne veut pas assister à un divorce radical entre la sécurité et la prévention à Kourou, ou à une forte ethnicisation des questions de sécurité, la réflexion aujourd'hui doit s'orienter dans les trois directions suivantes. S'agissant de la prévention, examiner les situations d'exclusion à partir des processus qui les ont construits : une famille nombreuse haïtienne, pauvre mais ayant une forte volonté d'intégration, ou insérée dans un réseau de solidarité religieuse ou communautaire ne vit pas le délabrement de son cadre de vie comme une famille créole que la crise économique a mis sur la paille, et qui voit obérées pour ses enfants les chances de garder le statut social qu'aurait pu fournir un emploi dans la fonction publique, qui ne recrute plus. Un jeune Créole de la cité du stade, l'histoire aidant, est plus marqué affectivement par l'insalubrité de son quartier, qu'un jeune Brésilien vivant provisoirement dans un squat d'arrière cour, avec la perspective soit de repartir au Brésil, soit d'accéder, dès que la situation de la famille se sera améliorée, à un logement social normal. Les jeunes étrangers, en revanche, subissent plus cruellement l'échec scolaire et la discrimination à l'embauche.

S'agissant de l'application du droit et de la justice, ne pas ignorer l'histoire particulière de ces lieux, mais expliciter la nature du droit au delà de la puissance de celui qui détient « le monopole de la violence légitime ». Le droit devrait être le lieu où les différentes cultures s'expliciteraient mutuellement leurs normes, leurs valeurs et leurs règles sociales. On s'apercevrait alors que la coexistence, loin d'être impossible, serait facilitée par le redoublement mutuel des savoirs vivre de chacun. Seulement, pour cela, il faudrait aussi que le Droit chargé d'intégrer au sein d'une république l'ensemble des droits fasse lui aussi l'effort d'intégrer ces différents droits. Pourquoi n'y aurait-il pas des gen-

darmes – des vrais, pas des emplois jeunes – Brésiliens, Haïtiens, Créoles, Saramaca, Amérindiens... ? La position verticale et unilatérale n'est plus tenable dans une société multi-culturelle où aucun groupe social ou ethnique, aujourd'hui, ne peut prétendre légitimement imposer ses modèles à un autre.



S'agissant des rapports entre les différents groupes sociaux ou communautaires, il serait illusoire de vouloir voir disparaître les tendances observées dans tout groupement humain à l'augmentation de l'agressivité en temps de crise ou à la recherche du bouc émissaire en cas de malheur collectif. Mais ici, le silence est coupable, et la prévention consisterait aussi à restaurer la réalité des processus autant que celle des faits. Ainsi, ceux qui criaient à l'insécurité en 1990 avaient pourtant, quelques

---

15. Le dernier exemple en date est très récent et ressemble à un feuilleton à épisodes. 1er acte : le 21 février 1999, lors d'un contrôle effectué par des gendarmes à l'Anse, une bagarre violente éclate et deux gendarmes sont tabassés, dont un doit être hospitalisé. Le 28 février des arrestations musclées ont lieu et quatre jeunes d'une vingtaine d'années sont arrêtés, dont un relâché presque immédiatement. Un d'entre eux est placé sous contrôle judiciaire, les deux autres mis en prison. Acte 2 : début mars, un tract circule, intitulé « pas d'impunité pour les gendarmes ! » et dénonce une « bavure (qui) fait suite à une série d'agressions dont a été victime la population de Kourou depuis l'installation de nombreuses forces armées pour protéger la base et ses ressortissants ». Le 21 mars, une manifestation a lieu devant la gendarmerie, organisée par des syndicats et un groupe indépendantiste. Acte 3. Lundi 3 mai, devant le tribunal, des incidents se produisent lors du procès des jeunes, avec insultes aux forces de l'ordre, bousculade, coup de feu tiré en l'air par un policier. La semaine suivante, le procureur s'explique des événements en déclarant que le contrôle du 21 février répondait aux sollicitations des élus de la ville de Kourou dans le cadre du contrat local de sécurité. Acte 4. Le maire de Kourou, dans un communiqué de presse, répond quelques jours plus tard « il est inacceptable d'évoquer la caution des élus de Kourou pour des opérations de police non contractualisées à ce jour, le CLS étant encore en phase de diagnostic [...] les élus dénoncent par ailleurs les tentatives de manipulation (politiques) de la volonté d'insertion sociale exprimée par notre jeunesse [...] ils réaffirment leur détermination pour des actions de prévention de la délinquance... » Toutes les phases de cette situation ont été couvertes par la télévision locale et relatées dans *France-Guyane*, le quotidien local.

années plus tôt, laisser squatter leur terrain ou sous-louer leur maison... Surtout, après que des histoires diverses aient installé les différents groupes en ces lieux, il s'agit désormais, au delà des intérêts spécifiquement communautaires, de savoir si un projet commun est envisageable pour que ces pluralités forment une société.

Reste toujours que sans une déspecialisation économique offrant les perspectives d'un nouveau marché d'emplois aux locaux, sans une gestion urbaine plus attentive aux processus de ségrégation dans l'espace, ni

la prévention, ni la militarisation sécuritaire n'offriront de réelles solutions aux problèmes actuels.

Il s'agit en fait de choisir entre la pérennité d'une ville encore à construire socialement, et l'apaisement immédiat d'un sentiment d'insécurité au nom d'enjeux externes. Entre les deux, et peut-être avec les deux, y a-t-il encore place pour un projet de cohésion sociale dans la ville de Kourou?

*Elkana Joseph-Affandi*

**Elkana Joseph-Affandi**, sociologue, après avoir étudié les phénomènes de mobilité (« Mobilités des habitants dans un village périurbain marseillais », *Les Annales de la recherche urbaine*, n° 59-60, 1993), travaille actuellement sur les problématiques du développement social urbain à Kourou en Guyane.